

N° 2025-003

**CONVENTION PLURI-PARTENARIALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE LA CAF, L'EAC ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LES VERSANTS D'AIME**

L'an deux mil vingt-cinq le 22 janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué le quinze janvier, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOISSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MARTINOD Marie, PAVIET Rose

MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, URBAIN Xavier, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mmes FAVRE Maryse, MAIRONI-GONTHIER Corine (donne pouvoir à M. Lucien SPIGARELLI), VILLIEN Michelle (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE)

MM. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI), BROCHE Richard (donne pouvoir à Mme Isabelle GIROD-GEDDA), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE)

Absents :

Mmes ASTIER Fabienne

MM. DUC Jacques, VILLIBORD Guillaume

En exercice : 27	Présents : 18	Absents : 9	dont pouvoir : 5
------------------	---------------	-------------	------------------

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a signé en 2019 une convention d'objectifs et de moyens avec l'Espace Associatif Cantonal (EAC) et la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie, afin notamment de soutenir les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse sur le territoire. Outre un soutien logistique de la part de la Communauté de Communes des Versants d'Aime, une aide financière de celle-ci est accordée annuellement à l'EAC, sous réserve du vote des crédits chaque année par le Conseil Communautaire.

Un avenant n°1 à ladite convention a été signé pour l'année 2023 et un second avenant pour l'année 2024.

Le Président propose d'établir un avenant n°3 à cette convention, d'une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Le projet de l'avenant n°3 est présenté en annexe.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes les Versants d'Aime,

Vu le projet d'avenant à la convention pluri-partenariale d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes les Versants d'Aime, l'EAC et la CAF de la Savoie,

APPROUVE le projet d'avenant n°3 à la convention d'objectifs et de moyens,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ledit avenant,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à son exécution.

FAIT ET DELIBERE LE 22 JANVIER 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI



LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTOISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX